

SECURITE ROUTIERE : CONDUITE DE VEHICULES PRIORITAIRES

OBJECTIFS

Au terme de cette formation, le stagiaire sera capable :

- D'identifier les risques
- De prévoir, afin de réduire la probabilité d'accident
- Acquérir des techniques de conduite en rapport avec son activité professionnelle : courses poursuites, interpellations, conduite de véhicules prioritaires

PUBLIC

Police municipale
Toutes personnes utilisant un véhicule de catégorie B, dans le cadre de son activité professionnelle.

PRÉ REQUIS

Être titulaire du permis de conduire B

NOMBRE DE PARTICIPANTS : Groupe de 6 personnes maximum.

CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION

I. Réglementation (15 mn)

- Bilan de l'Insécurité Routière en 2019
- Le contexte réglementaire
- Règles de circulation pour les véhicules prioritaires

II. Dynamique du véhicule (30 mn)

- Temps de réaction
- Distance de sécurité
- Distances de freinage à différentes vitesses
- Distances d'arrêt et évitements d'obstacles
- Calculs

III. La conduite par intempéries (15 mn)

- Les enjeux
- Les facteurs de risque
- Conseils

IV. Exercices pratiques sur piste (5 ½ heures)

- Freinage d'urgence sans ABS
- Freinage d'urgence avec ABS
- Freinage de précision avec ABS
- Relevé des mesures au freinographe par stagiaire à différentes vitesses
- Maîtrise et contrôle du véhicule lors de perte d'adhérence
- Etude de trajectoire et évitements d'obstacles
- Conduite en situation de stress
- Circulation sur voie public

V. Films de sensibilisation et clôture du stage (30 mn)

- Films Sécurité Routière
- Coût humain de l'accident
- Clôture du stage

DUREE

1 jours soit 7 heures

LIEU

- En centre

PEDAGOGIE ET MATERIEL PEDAGOGIQUE UTILISE

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Conduite sur piste fermée.

La formation est dispensée par des formateurs compétents et expérimentés avec application pratique.

1 formateur le matin

3 formateurs l'après midi

Formateurs : ancien Gendarme, Policier, CRS

Documentation remis lors de la formation à chaque stagiaire.

Validation des Acquis

À l'issue du stage, une attestation de stage sera délivrée par U.C.F.E. à l'employeur.